

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE MASCARA
DAIRA DE TIZI
COMMUNE DE FROHA

2 eme Mise en demeure

A

MONSIEUR BAKHTI BRAHIM
CITE SID CHEIKH BLOC N°01 RDC A SAIDA

Vu le marche N° 05/2024 daté du:05/08/2024 relative au projet du: REALISATION
D'UN GROUPEMENT SCOLAIRE TYPE 02 AU DOUAR OULED MERAH»

- LOT N°01 : BLOC PEDAGOGIQUE+BLOC ADMINISTRATION, BLOC SANITAIRE
- LOT N°04 : VRD

- Vu l'ODS N° 17/2024 du 05/08/2024 relative au démarrage des travaux dans délai 04 mois et 15 jours a partir 05/08/2024
- Vu date limite des délais des travaux est le: 17/12/2024
- Vu la Mise en demeure a paru le 16/03/2025 dans les quotidiens nationaux (Bola) et (موعد الرياضي).

Nous vous adressons cette mise en demeure pour

- Achèvement des travaux restant du projet
- renforcer le chantier en moyens humains et matériels et accélères le rythme des travaux, pour réceptionné le projet dans les brefs délais.

Dans un délai de (48) heures à compter de la première parution de cette mise en de meure dans les quotidiens nationaux écrite et électronique ou BOMOP.

En cas de dépassement de ce délai les procédures juridiques nécessaire seront prises suivant la réglementation applicable.

NB: les frais de publication de cette mise en demeure sont a la charge de l'entreprise

Froha le :02/10/2025
Le Président de ;APC